

GIP du futur Parc national des forêts de Champagne et Bourgogne
GIP PN FCB

Délibération n° CA-2015-09

Validation du lancement de la consultation pour l'évaluation environnementale de la charte

| | |
|--|----|
| Membres présents Soit | 29 |
| Nombre de voix représentées | 31 |
| Membres excusés ayant donné pouvoir soit | 1 |
| Nombre de voix représentées | 1 |
| Nombre de voix « Présents + pouvoirs » | 32 |

La règle du quorum est satisfaite
(32 voix sont présentes sur 42),
Le conseil d'administration peut valablement délibérer.

Le conseil d'administration du GIP PN FCB,

Réuni le 18 mai 2015 à 18h30 à Chamesson sous la présidence de Monsieur Guy DURANTET,
Président du GIP ;

Vu l'arrêté d'approbation en date du 5 juillet 2010 de la convention constitutive du GIP, modifiée
par avenant n°1 approuvé par l'arrêté n° 1614 du 31 mai 2011 pris par le Préfet coordonnateur et
par avenant n°2, approuvé par l'arrêté interministériel du 21 décembre 2012 ;

Vu la parution du journal officiel du 8 juillet 2010 de l'avis concernant l'arrêté d'approbation de la
convention constitutive du GIP, marquant la date officielle de création du GIP ;

Après avoir entendu la présentation du directeur sur la nécessité de mener une évaluation
environnement de la charte avant les consultations locales et nationales, cette dernière étant
préalablement soumise à l'avis de l'Autorité environnementale.

Après avoir rappelé que le conseil d'administration du 13 janvier 2015 avait estimé qu'il s'agissait
d'une priorité du programme d'études 2015.

Délibère :

Le Conseil d'administration autorise à l'unanimité le directeur à engager les marchés en
application des règles de la commande publique pour élaborer l'évaluation environnementale.

Le 23 mai 2015

PRÉFECTURE DE LA
HAUTE-MARNE

11 JUIN 2015

ARRIVÉE

Le Président du GIP


Guy DURANTET